

CHANTS DE FÊTES

extrait de

CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES DU CAMBRÉSIS

Recueillis par A. DURIEUX¹ et A. BRUYELLE

Étude publiée dans le tome 28 des Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai (1864)

La partie intitulée Chants de fêtes représente les pages 207 à 249 du tome 28. Elle comporte d'abord une étude sur les fêtes de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre (pp. 209-229 du tome 28), que nous reproduisons intégralement sous forme d'images ; puis les chants proprement dits, dont nous avons modifié la présentation de manière qu'il y ait un chant par page, avec l'air correspondant².

Nous proposons sur notre site d'autres extraits de *Chants et chansons populaires du Cambrésis* sous les titres *rondes-jeux*, *extrait de Chants et chansons populaires du Cambrésis* (pp. 251-315 du tome 28 des Mémoires) ; et *Fragments, extrait de Chants et chansons populaires du Cambrésis* (pp. 365-398 du tome 28 des Mémoires)

¹ A. Durieux a proposé une seconde série de chants et chansons du Cambrésis dans le tome 30 (1868) Il a proposé une causerie sur les chants populaires du Cambrésis dans le tome 41 (1886)

² dans les Mémoires, tous les airs notés sont regroupés en annexe de l'étude.

LA SAINT-JEAN ET LA SAINT-PIERRE

CHANTS DE FÊTES

LA SAINT-JEAN ET LA SAINT-PIERRE.

Dans les premiers siècles du Christianisme, les fidèles se préparaient à la fête de la Saint-Jean-Baptiste par un jeûne de quarante jours. (1) Ils allumaient des feux pour justifier ces paroles de l'ange Gabriel à Zacharie, que la naissance de ce fils serait, pour beaucoup de personnes, le sujet d'une grande réjouissance. (2)

Les feux de la Saint-Jean et par suite ceux de la Saint-Pierre, paraissent remonter à une époque plus éloignée, ils peuvent être considérés comme un reste

(1) *Nota quod antiquitùs solebat una quadragesima celebrari ante hoc festum.*

D. Grenier, *Introd. à l'histoire de la Picardie*, d'après Durand, *rationale*, lib. 7, c. 14, fol. 442.

(2) Vous en serez dans la joie et dans le ravissement et beaucoup de personnes se réjouiront de sa naissance. *Évangile selon St-Luc*, 14.

de l'ancienne superstition et de la vénération que les Celtes avaient pour le feu, qui purifie tout, qui échauffe et consume tout. Les païens l'adoraient comme la source première de la vie et du mouvement de l'univers, le symbole visible de la divinité. On allumait ces feux en réjouissance de l'arrivée du soleil au solstice d'été qui commence les longs jours. (1)

La chronique d'Alexandrie assure que Nimrod, 2640 ans avant J.-C., premier roi des Assyriens, ordonna le culte et la religion du feu.

Hérodote, 444 ans avant l'ère chrétienne, dit que les Perses allumaient de grands feux sur les hautes montagnes. Les anciens Scythes adoraient aussi le feu sous le nom d'*Artimpara*.

Au solstice d'été ou de juin, les pêcheurs faisaient à Rome des feux piscatoriens au-delà du Tibre, en l'honneur du soleil qui vivifie tout sur la terre. La fête se nommait le *Neiran* et durait six jours.

Lucain qui vivait vers l'an 38 de notre ère, assure que le feu était également pour les Chaldéens l'objet d'un culte vénéré. (2)

Dans l'Inde, la fête du feu se célébrait dans les mois d'avril, mai et juin et durait dix-huit jours. Pendant ce temps ceux qui avaient fait vœu de se purifier, devaient jeûner et coucher sur la terre, sans nattes. Le dix-

(1) Diet. national de Bécherelle, au mot *feu*.

(2) Diet. des dates p. 1,114 et Diet. de la conversation et de la lecture, t. 9, p. 383.

huitième jour, après s'être paré la tête de fleurs et barbouillé le corps de safran, ils se rendaient au son des cymbales et des trompettes, à l'endroit où était étendu le brasier, qui avait ordinairement trente ou quarante pieds de long. Après avoir fait trois fois le tour du foyer, les pénitents se marquaient le front avec un peu de cendres et traversaient pieds-nus les charbons enflammés. La cérémonie achevée le peuple s'empressait de ramasser des cendres du brasier, qu'il conservait pieusement. (1)

On trouve dans la vie de St-Eloi, mort l'an 659, que ce fervent apôtre du Christianisme s'étudia à déraciner les nombreuses superstitions encore fort invétérées à cette époque dans le nord de la France, comme de danser et de chanter à la fête de la Saint-Jean ; de faire sauter les femmes enceintes par-dessus des charbons allumés la veille, pour obtenir une heureuse délivrance.

Dans le *Plaid* du Concile de Lestines ou Leptines, qui s'assembla en 742 par ordre de Karloman, duc des Français, on remarque un catalogue des superstitions païennes qui étaient toujours en usage, entr'autres celle du feu *Nodfir*, au mois de juin, allumé en frottant l'un contre l'autre des morceaux de bois, pour faire des feux de joie en l'honneur des dieux et des déesses; l'attouchement des flammes ou de la fumée attirant de prétendues bénédictions. (2)

(1) Magasin pittoresque t. VII, p. 257, d'après la France indienne.

(2) Le Mayeur de Merpré, la Gloire Belgique.

Sans nous occuper de toutes les superstitions attachées aux feux et à la fête de la Saint-Jean, et le nombre en est considérable, nous nous bornerons à citer les plus étranges :

En Espagne, les jeunes filles regardent par la fenêtre la nuit de cette fête, et, par les paroles du premier passant, devinent le mari qu'elles auront.

Dans la Bretagne, la jeune fille qui désire un époux, jeûne toute la journée du 23 juin, puis, à minuit, elle met sur la table un couvert blanc, du pain, du fromage et de l'ail, laisse la porte ouverte, se couche et attend le beau fiancé objet de ses rêves.

Celle qui visite neuf feux de Saint-Jean, se mariera dans l'année.

L'homme qui veut connaître de quelle couleur seront les cheveux de sa future épouse, fait trois fois le tour du feu de la Saint-Jean, emporte un tison éteint, et le soir avant de se coucher, il le place sous le chevet de son lit. Le lendemain il y trouvera attaché des cheveux semblables à ceux de la femme qu'il aura.

Ou bien, un tison de ce même feu placé près du lit et un morceau du gâteau de la précédente fête des Rois, doivent préserver du tonnerre. On se dispute avec ardeur la couronne de fleurs qui domine le feu de la Saint-Jean; ces fleurs flétries sont des talismans contre les maux du corps et les peines de l'âme ; quelques filles les portent suspendues sur leur poitrine par un fil de laine rouge, remède tout-puissant pour guérir les douleurs nerveuses. (1)

(1) Magasin pittoresque, t. II, p. 71.

Les paysans conduisent leurs troupeaux pour les faire sauter par-dessus le brasier sacré, sûrs de les préserver ainsi de maladies.

En Poitou, pour célébrer la Saint-Jean, on entoure d'un bourrelet de paille, une roue de charrette; on allume le bourrelet avec un cierge béni, puis on promène la roue enflammée à travers les campagnes. Cette roue, emblème grossier du disque du soleil, devait vivifier les terres et embellir les moissons.

A Paris, suivant un ancien usage, connu en 1573, on suspendait à l'arbre du feu de la Saint-Jean, un tonneau, un sac ou un panier contenant des chats que l'on brûlait vifs pour la plus grande réjouissance du peuple. Les parisiens recueillaient aussi avec soin les tisons et les cendres et les conservaient dans leurs maisons, persuadés que ces restes du feu portaient bonheur.

Dans le Cambresis, qui doit être particulièrement l'objet de nos recherches, comme dans la Picardie dont plusieurs communes appartiennent aujourd'hui à l'arrondissement de Cambrai, les usages singuliers y étaient aussi fort nombreux.

Dans cette dernière province on appelait les feux de Saint-Jean feux d'os, parce qu'on y brûlait des os d'animaux. La fumée devait éloigner les dragons qui volaient dans l'air et dont l'approche aurait pu corrompre les eaux des fontaines et occasionner ainsi une année de mortalité (1). D'autres disent que ces

(1) D. Grenier, *Introd. à l'Hist. gén. de la Picardie*, p. 395, d'après Durand, *rational de l'Office divin*, liv. 7, c. 14, fol. 442.

feux d'ossements étaient allumés pour rappeler le souvenir des ossements de Saint Jean que les païens ont réduits en cendre dans la ville de Sébaste, située à deux lieues de Naples. Là reposait le corps de Saint Jean-Baptiste, que ses disciples y avaient fait porter, quand Hérode lui eut fait couper la tête. Quelque temps après, la femme d'Hérode ayant appris que le saint avait été enterré en cet endroit, fit tirer ses os de la terre, les fit brûler et, dit un manuscrit du XII^e siècle, *ventre la porre* (jeter au vent la poussière) *por cou* (pourquoi) *font encore li enfant le fu des os le nuict de la feste S. Jehan, por cou que si os furent ars.* (1)

Dans le Cambresis nous ne voyons pas qu'on y brûlât des os. M. Dieudonné, dans sa remarquable statistique du département du Nord (t. 1, p. 66), donne pour origine aux feux de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, la croyance aux sorciers, qui en des temps reculés, aurait été tellement enracinée dans le pays, que chaque année on brûlait dans toutes les communes, le jour de la Saint-Jean d'été, un mannequin représentant un homme, et le jour de la Saint-Pierre, un mannequin représentant une femme; et cela pour conserver le souvenir du supplice réservé aux sorciers.

Le peuple gardait précieusement du charbon du feu de la Saint-Jean, auquel il attachait certain pouvoir. Il s'en frottait les tempes pour conserver la vigueur; les vieillards en tenaient dans la main afin de retrouver

(1) Ibid. d'après Nicolas de Moreuil, Hist. de la Terre-Sainte.

leurs forces perdues. Les uns faisaient trois fois le tour de ces feux et un signe de croix qui devait les garantir pendant toute l'année de maux de tête. Les autres allaient le jour de la fête, avant l'aurore, à jeun et après avoir dit cinq *Pater* et cinq *Ave*, cueillir l'herbe de la Saint-Jean, le *mélilot*, sorte de trèfle odorant qui croît dans les champs, les bois et les haies. Cette herbe placée en ceinture, devait leur porter bonheur et les mettre à l'abri des maux de reins et de tout maléfice. Mise dans un tās de blé ou de fourrage, elle le préservait des souris et d'autres accidents.

On allait aussi pendant la nuit de la Saint-Jean, fouiller les pieds de l'*armoïse* ou du *plantin*. Cette plante que l'on rencontre communément dans les jardins, le long des haies, dans les terrains gras et humides, devait renfermer un charbon dont la vertu était de préserver de la peste, du charbon et de la foudre.

On attribuait encore une certaine propriété à l'eau qui était puisée le même jour à minuit sonnant.

Il existe une ancienne légende mythologique, au sujet des herbes de la Saint-Jean ; la voici d'après une vieille chanson de geste :

« Robastre était grièvement blessé ; il allait mourir,
« quand la femme du traître Griffon le guérit miracu-
« leusement au moyen d'une herbe enchantée dont il
« boit le jus, et qui en un clin d'œil, le rend *sain*
« *comme une pomme* ; mais ce n'était pas le compte du
« traître, qui souhaitait la mort de Robastre ; aussi,
« dans sa colère se saisit-il du reste de la provision

« d'herbes et la jette-t-il à la mer. En vertu de sa « dignité, elle coule au fond. Mais tous les ans à la « Saint-Jean, elle reparaît à la surface et surnage tout « le jour. » (1)

Pour faire connaître le caractère des fêtes de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, telles qu'elles étaient célébrées à Cambrai, nous rapporterons ce qui s'y passait dans les derniers temps. Toutefois on peut assurer qu'à cette époque, il n'y restait plus rien des anciennes superstitions.

Dès le matin du 24 juin, les jeunes garçons en s'éveillant, les uns ayant obtenu congé, les autres songeant au moyen de faire *queuette*, c'est-à-dire l'école buissonnière, s'ingéniaient à se vêtir en guerrier. A cet effet, ils ornaient leur lèvre supérieure de moustaches postiches ou charbonnées ; ils se fabriquaient des sabres de bois ; ils se taillaient dans une vaste feuille de papier, des épauettes et un chapeau bicorne avec plumet. Celui qui avait la chance de tomber sur un véritable schako et des épauettes fripées, défroque de l'ancienne garde nationale ou tristes souvenirs de l'occupation étrangère, celui-là à coup sûr, devenait chef de bande, s'il réunissait en même temps et la force et la taille.

Equipé de son mieux, chacun descendait dans la rue et se rendait au rassemblement du quartier. Plu-

(1) *Gaufrey*, chanson de geste, publiée pour la première fois par F. Guessard et P. Chabaille, d'après le mss. de Montpellier, Paris Vieweg 1859, in-12.

sieurs, munis de longs bâtons tenus en forme de civières, parcouraient les rues pour quêter du bois en chantant ce refrain connu :

Saint Jeain il a quéu (tombé) dains liau (l'eau),

Saint Pierre il l'a ramassé;

Ain (un) tiot (petit) morciau d'bos (de bois) pour l'récauffer (réchauffer).

Sans grandes difficultés, chacun vidait le trop plein de son grenier, généralement composé de meubles brisés ou de grabas hors de service et qui, jetés du haut des fenêtres, allaient joncher le pavé. Les menuisiers, les charrons, les tonneliers livraient également les déchets de leurs ateliers, des *équettes* (menus morceaux de bois) et des *copeaux* (rubans enlevés par le rabot). Les enfants recueillaient avec empressement tout le combustible qu'ils transportaient au dépôt général en criant : *largache! largache!* (largesse).

A ce cri, une escouade de gamins accouraient pour escorter le convoi et le défendre au besoin ; car il n'était pas rare de voir fondre sur le butin, pour s'en emparer, une troupe d'un quartier voisin, cherchant aventure. Dans ce cas, chaque parti se rangeait ; les combattants armés de leurs sabres ou de bâtons et les poches pleines de pierres, s'avançaient en bon ordre, le commandant en tête ; les plus petits formaient l'arrière-garde, ayant les pans de leurs blouses ou de leurs tabliers remplis de cailloux de réserve. A la première attaque, ces pierres se croisaient dans l'espace et volaient comme des projectiles de guerre. Quelques-uns des combattants étaient munis de frondes qui devenaient dans ces jeunes mains une arme terrible. Plusieurs de ces projectiles

égarés brisaient les lanternes des rues et les vitres des habitations. Parfois entraînés par l'ardeur du combat, les belligérants se ruaient les uns contre les autres, et la mêlée s'engageait. Le parti vainqueur emportait le butin et emmenait ses prisonniers qu'il gardait jusqu'au soir. Les vaincus s'enfuyaient en criant : *à l'déloraine ! à l'déloraine !* (c'est-à-dire au vol, au pillage, à la trahison) (1).

Des enfants étaient rapportés à leurs parents, les uns couverts de sang, les autres plus ou moins contusionnés.

Chaque quartier avait son champ de bataille privilégié. Le quartier de Cantimpré, l'un des plus formidables à cause de sa grande population, avait choisi pour le théâtre de ses exploits, la vaste rue du Marché-au-Poisson et les abords de la rue Saint-Lazare, ou la place Fénelon, longtemps couverte des débris de l'antique métropole, démolie. Il y était souvent attaqué par les bandes de la Place-d'Armes et de la Place-au-Bois, coalisées contre un ennemi le plus redoutable entre tous. Il renfermait ses prisonniers dans le *Warékai* (Warešchaix) sorte de cloaque ou d'égoût, situé dans l'angle de la rue des Feutriers et qui mène les eaux boueuses des rues basses à l'Escaut.

Le quartier de Selle appelé le *tiot quartier*, également formidable, réunissait sa troupe rues des Anglaises et des Capucins, ou bien au *Carré de paille*, et sur le

(1) Il y a un dicton populaire ainsi conçu : *lorain, vilain, traître à Dieu et à son prochain.*

rempart adjacent. Le cavalier, sorte de massif en terre avec murs, qui s'élève en cet endroit, permettait d'y soutenir un siège en règle. Position vraiment inexpugnable; les munitions de guerre n'y pouvaient manquer: au besoin l'on démantelait les murailles, et les matériaux servaient de projectiles. En outre les assiégés avaient à leur disposition les débris d'une petite tour, fort longtemps en ruines, du plat fossé voisin.

Le quartier Saint-Fiacre, moins peuplé, livrait ses combats soit dans la rue de ce nom, soit sur la Place-Verte. Sa bande n'était célèbre que par ses revers. On lui chantait ce refrain :

La rue Saint-Fiacre est confondue
Nous lui f..... la pelle au ...

Le haut quartier de la ville avait choisi de préférence, l'Esplanade ou la Place-au-Bois. Quant à la Place-d'Armes, il n'aurait osé s'y rendre et pour cause inutile à développer.

Sous l'Empire, l'ardeur des combats chez les enfants était extrême. Les jours de Saint-Jean et de Saint-Pierre, leurs bandes faisaient des incursions jusque dans les faubourgs. Elles y forçaient les clôtures des habitations pour prendre du bois qu'elles apportaient en ville triomphalement. Lorsque plusieurs de ces bandes se rencontraient sur le même terrain, une lutte était inévitable; le produit des rapines tombait au pouvoir des vainqueurs.

Plusieurs chefs de ces petites armées improvisées sont devenus des hommes remarquables. L'un d'eux, nommé

L..., d'origine belge, était la terreur des enfants de l'époque. Il a justifié ses ardeurs belliqueuses en devenant général d'artillerie, commandant la place de Bruxelles.

Le soir amenait une trêve générale. La grande affaire était de monter les feux de joie avec le bois qu'on avait recueilli. Pendant la journée, quelques femmes adroites, mais non des meilleures, souvent de vieilles filles, s'étaient occupées de confectionner les mannequins que l'on hissait au-dessus des bûchers au moyen de cordes tendues à l'étage de deux maisons opposées. Ces mannequins, jadis des poupées habillées de papier doré, ou d'étoffes à fleurs, prirent insensiblement un caractère épigrammatique ; ils représentèrent des originaux, soit un homme ou une femme selon le sexe de la personne qu'on voulait désigner, assez ordinairement un mari aveugle ou complaisant, une femme trop tendre, une fille ayant fait bon marché de sa vertu. On alla jusqu'à caricaturer des magistrats ! Les chefs mêmes de l'armée d'occupation étrangère, de 1816 à 1818, n'échappèrent pas à l'épigramme en action, ce qui occasionna parfois, entre la troupe et la bourgeoisie, de graves conflits.

Bientôt la ville était éclairée sur tous les points par les feux innombrables qu'on y allumait (1). Toute la

(1) Cet usage était de tous les pays ; à Paris même, chaque quartier, chaque paroisse avait son feu particulier. La garnison et l'état-major assistaient au feu de la Bastille. Le plus brillant était celui de la place de Grève que les magistrats avaient coutume d'allumer en grande cérémonie. Ce furent d'abord les rois de France qui allumèrent le feu de la Saint-Jean : Louis XI en 1471 ; François I^{er} en

population encombraït les rues et les places. A mesure que les flammes perdaient de leur intensité, les plus agiles, au risque de se faire griller, sautaient par-dessus, comme le faisaient jadis les anciens pour se purifier.

Les rondes commençaient d'abord autour du foyer incandescent; puis se continuaient à côté. Filles et garçons, jeunes et adultes, solidement tenus par les mains, tournoyaient rapidement, enveloppant un garçon dans le cercle et tous chantant ce refrain :

Entrez monsieur l'avocat

Tour lalirette

Lironfa !

Baisez cell'qui vous plaira,

Tour lalirette, tour lalirette,

Baisez cell'qui vous plaira,

Tour lalirette,

Lironfa !

A l'instant ou finissait le chant, l'heureux captif s'élançait sur l'une des jeunes filles qu'au milieu des éclats de rire d'une joie bruyante, il embrassait sans trop de résistance; celle-ci prenait à son tour place dans le milieu du cercle et là ronde et les chants recommençaient d'une manière frénétique avec cette variante :

Entrez madam' l'avocat

.

Baisez c'lui qui vous plaira, etc.

Soudain la danse était interrompue par une infinité

1512; Henri III et Catherine de Médicis en 1579; Charles IX en 1572; Henri IV en 1596; Louis XIII en 1620; Louis XIV en 1648, pour la dernière fois.

de fusées, de pétards, de serpentins, jetés par des groupes de jeunes gens, au milieu de la ronde. Forcés de rompre les mains, chacun s'enfuyait en jetant des cris plutôt de joie que de frayeur. Bientôt reformée, la ronde tournoyait de nouveau au bruit des artifices qui sillonnaient l'air et venaient éclater dans les jambes des danseurs aguerris. Les chants recommençaient sur un autre rythme et d'autres paroles.

Mon père avait un petit bois, etc.

Ou bien :

Mon père m'envoie à l'herbe,
Ma dodinette ! etc.

La fête de la Saint-Pierre avait lieu de la même manière cinq jours après, c'est-à-dire le 29 juin; mais on apportait une modification dans le chant de la quête et l'on disait :

Saint-Pierre il a quèu dains liou,
Saint-Jeain il l'a ramassé;
Ain tiot morciau d'bos pour l'récauffer.

Dès le 27 juin 1825, M. Béthune-Houriez, crut devoir prendre un arrêté contre la célébration de ces fêtes populaires. La défense était ainsi conçue :

« Nous maire de la ville de Cambrai, considérant que les feux que l'on allume dans les rues et sur les places publiques à l'époque des fêtes de Saint-Jean et de Saint-Pierre, ont été tolérés jusqu'à présent dans la seule vue de laisser au peuple un divertissement établi par un antique usage.

« Considérant que ces feux sont devenus, la nuit de la dernière fête de Saint-Jean, l'occasion de plusieurs désordres, que des fusées et des pétards lancés du milieu des rassemblements par des gens malintentionnés ont blessé diverses personnes et auraient pu occasionner des incendies.

« Considérant que les mannequins qui surmontent les feux présentent souvent des allusions propres à faire naître des rixes ou des animosités. — Arrêtons :

« Art. 1^{er}. Il est défendu d'allumer des feux dans les rues et sur les places publiques à l'occasion de la prochaine fête de Saint-Pierre.

« Art. 2. La défense d'allumer et de lancer aucune espèce d'artifice est expressément renouvelée.

« Art. 3. Il est pareillement défendu d'exposer des mannequins sur la voie publique.

« Art. 4. Les contrevenants aux dispositions du présent, seront conduits à la diligence de M. le commissaire de police, pardevant le tribunal compétent, pour s'y voir condamner à l'amende et à l'emprisonnement prononcés par la loi. »

Les désordres signalés consistaient surtout en de graves horions reçus par les belligérants de chaque quartier, en quête du bois; en un commencement d'incendie allumé par les fusées dans un magasin de la rue des Liniers; en quelques *colinettes* (bonnets) de danseuses, brûlées, quelques jupes plus ou moins roussies et endommagées. L'arrêté municipal ne fut guère observé, car deux jours après, la Saint-Pierre arrivant, la ville fut encore éclai-

rée par des feux de joie qu'animèrent les danses et les jets d'artifice. Le commissaire de police et ses agents, le maire lui-même accompagné du sous-préfet parcoururent la Grand'Place, espérant imposer par leur présence, mais ils y devinrent bientôt l'objet des attaques incessantes des jeunes gens.

Plusieurs incidents de cette campagne burlesque et mémorable, doivent être cités : M. le maire était fort partisan de l'établissement d'un aqueduc qui avait pour but de débarrasser, des eaux pluviales, les rues basses de la ville et particulièrement la rue qu'il habitait. Les travaux exécutés en partie, soulevaient alors de nombreux débats qui rendirent le projet impopulaire. M. le maire et M. le sous-préfet, s'empressaient de quitter la Grand'Place où leur autorité, en ce jour d'extravagance, était si gravement méconnue ; ils se retiraient donc au milieu d'un feu nourri, lorsqu'une fusée vint atteindre le premier au visage. Celui-ci, se retournant vivement, saisit l'audacieux délinquant par le bras. Le pauvre garçon transi de peur et ne sachant comment attendrir le magistrat courroucé, se jeta à ses pieds et crut implorer son pardon en criant : *Vive l'aqueduc!* c'est-à-dire, vive l'aqueduc dont M. le maire était le partisan avoué. En homme d'esprit, M. le maire se retira riant et entraînant M. le sous-préfet, loin de ce lieu de désordre.

Pendant dix années encore, l'autorité toléra avec quelques réserves, ne pouvant les empêcher totalement, les fêtes de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre. Mais autres temps, autres mœurs, et le présent était

à la politique, aux révolutions : Les rondes populaires furent en partie remplacées par les chants de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*, l'hymne des *Trois Couleurs* et le chant des *Girondins*; lorsqu'en 1836, M. François-Deloffre, alors maire, magistrat d'une grande énergie, résolut d'en finir avec ces fêtes qui troublaient la tranquillité publique. De concert avec le commissaire de police, ancien officier retraité, homme également énergique, il décréta, le 26 juin, l'arrêté suivant :

« Nous, Maire de la ville de Cambrai, etc.

« Considérant que les feux dits de Saint-Jean et de Saint-Pierre sont une cause de querelles et de voies de faits entre les enfants et de trouble pour les personnes qu'ils importunent, afin d'en obtenir du bois;

« Considérant que ces feux sont dangereux en eux-mêmes et l'occasion de jets de pétards ou de pièces d'artifices dirigés contre les habitations et même contre les personnes; qu'il en résulte de graves inconvénients;

« Considérant que tous les citoyens paisibles réclament contre l'existence de tels abus, et que l'autorité manquerait à son devoir en les tolérant plus longtemps;

« Vu les lois des 16 et 24 août 1790, 19 et 22 juillet 1791;

« Arrêtons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. — Il est défendu de se réunir pour aller demander du bois destiné aux feux de Saint-Jean et de

Saint-Pierre; les citoyens sont invités à n'obtempérer à aucune de ces demandes.

« Art. 2. — Les feux dits de Saint-Jean et de Saint-Pierre sont défendus; en conséquence ceux qui en feraient ou aideraient à en faire, de quelque manière que ce soit, seront passibles des peines prononcées par la loi; il est également défendu de jeter sur la voie publique des pétards ou autres pièces d'artifices: En conséquence nul ne pourra en fabriquer ni en vendre sans autorisation.

« Art. 3. — Les pères, mères, tuteurs, maîtres de pensions et artisans sont civilement responsables des faits de leurs enfants, pupiles, élèves, ouvriers ou domestiques.

Tous les habitants paisibles sont invités à vouloir bien aider de leur concours, l'exécution des mesures ci-dessus. »

Cette décision ayant été placardée et même publiée au son du tambour, dans toutes les rues de la ville, les jeunes gens organisèrent un système de résistance. Les feux ne furent pas allumés dans la soirée; mais un attroupement considérable envahit la place d'Armes. L'autorité bien informée y avait pourvu: un escadron de cavalerie se trouvait rangé devant l'Hôtel-de-Ville. Des pétards furent lancés au milieu de la troupe, qui bientôt refoula les récalcitrants jusque dans les rues adjacentes, notamment dans la rue de l'Arbre-d'Or, voie étroite, d'un abord difficile, où par un motif de louable prudence, on ne fit point pénétrer les soldats; mais

l'extrémité opposée de cette même rue, fut bloquée par une compagnie d'infanterie.

Concentrés dans cette sorte d'impasse, les jeunes gens y brûlèrent jusqu'à leur dernière fusée, et prenant pour point de mire la maison d'un juge de paix, ils firent de ses alentours un véritable enfer.

Quand les jets d'artifices eurent cessé faute de munitions, les troupes se retirèrent dans leurs casernes et tous les émeutiers purent alors regagner leurs foyers où des parents inquiets les attendaient dans des transes faciles à comprendre, car des bruits sinistres mais heureusement controuvés, s'étaient propagés de la place d'Armes aux quartiers les plus éloignés.

Ainsi finit cette journée célèbre dans les annales de nos fêtes populaires. Le récit des divers événements qui la signalèrent, put défrayer pendant quelque temps les soirées de famille et les conversations habituelles des laborieux habitants de la *bonne ville de Cambrai*. (1)

Mais tout n'est pas rose dans ce monde, toutes choses, mêmes les plus belles, ont leurs revers. Il restait un compte terrible à régler, le compte de l'inflexible police et de ses redoutables dossiers. Plusieurs des mutins furent condamnés : les plus jeunes, à une amende que soldèrent les parents responsables des actions de leurs enfants, les plus âgés ayant agi avec discernement, durent subir l'emprisonnement, la mon-

(1) Une ordonnance du roi Louis XVIII, du 8 novembre 1820, avait élevé la ville de Cambrai au rang des *bonnes villes du royaume*.

naie des parents n'étant point valable pour liquider les dettes de cette nature.

De grands enfants, des hommes faits, furent compris dans l'accusation et comme tels traduits en police pour délit de tapage nocturne.

Depuis lors, depuis cette vigoureuse répression, on ne célébra plus les fêtes de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre dans la ville de Cambrai.

Dans les campagnes, ces fêtes se continuèrent encore plusieurs années. Les enfants, à la sortie de l'école, allaient aussi quêter du bois en chantant ou plutôt en criant ce refrain :

V'là l'Saint-Jain d'été,

V'là l'Saint-Pierre.

Du bos, du bos !

(Voici la Saint-Jean d'été,

Voici la Saint-Pierre.

Du bois, du bois!)

Ils obtenaient dans les fermes quelques bottes de *naftas* (tiges) de colza, de *callots* (plantes sèches) d'œillettes, quelques bourrées de bois. Ils transportaient leur combustible aux carrefours des chemins ou dans un champ en jachère, ou bien dans le marais commun; ils y montaient leurs feux qu'ils allumaient avec une grande allégresse. On y brûlait aussi des mannequins. Garçons et filles dansaient en rond en chantant. Le feu à demi consumé, les garçons s'emparaient des brandons enflammés et les jetaient en l'air en poussant des cris effrénés. A défaut de brandons, ils se servaient de bouchons de paille, aussi enflammée,

qu'ils lançaient également en l'air au moyen de bâtons. Cet usage n'avait d'autre but que de purifier l'atmosphère; pâle reflet des anciennes superstitions encore mal oubliées.

Aujourd'hui, dans nos villes comme dans nos campagnes, toutes ces coutumes d'une époque déjà éloignée ont disparu. Il n'en reste plus qu'un souvenir vague, qu'une génération nouvelle aura bientôt complètement oublié.



CHANTS DE LA SAINT-JEAN ET DE LA SAINT-PIERRE

ENTREZ, MONSIEUR L'AVOCAT
p. 231 dans le tome des mémoires

Entrez monsieur l'avocat,
Tour lalirette,
Lironfa !
Baisez cell' qui vous plaira,
Tour lalirette, tour lalirette,
Baisez cell' qui vous plaira,
Tour lalirette,
Lironfa !

1

Entrez monsieur l'avo-- cat, Tour-la-li--
-rette li-ron--fa! Baisez cell' qui vous plai--
-ra, Tour la-li--rette, tour la-li--rette, Baisez
cell' qui vous plaira, Tour la-li--rette li--ron--fa!

The image shows a handwritten musical score on aged paper. It begins with a treble clef, a key signature of two flats (B-flat and E-flat), and a 2/4 time signature. The music is written in a simple, rhythmic style with quarter and eighth notes. The lyrics are written below the notes, with hyphens indicating syllables that span across multiple notes. The score is divided into four lines of music, each with its corresponding lyrics underneath. The first line starts with a '1' in a square box, likely indicating the first measure or a specific performance instruction.

DODINETTE, DODINON
pp. 231-233 dans le tome des mémoires

texte de la note 2 de la p. 231 (voir 2^e vers de la chanson) :

Les mots : ma dodinette et ma dodinon arrivent successivement : le premier, après le premier et le troisième vers, et le second après le second vers et le quatrième de chaque couplet.

Mon père m'envoie à l'herb',
Ma dodinette! (2)

Je ne trouvais point d'herb',
Ma dodinette!
J'ai cueilli du cresson,
Ma dodinon!

La fontaine était haut',
Je suis tombée au fond,
Par là vinrent à passer,
Trois forts jolis garçons.

— Que faites vous la bell',
Dans un lieu si profond?
— En cueillant du cresson,
Je suis tombée au fond.

— Que donnerez vous la bell',
Nous vous retirerons?
— Quand je serai dehors,
Nous en deviserons.

Quand la bell' fut dehors,
Assis sur le gazon,
Elle commence à chanter,
Un fort joli' chanson.

Ce n'est pas là la bell'
Ce que nous demandons

.....

.....
N'est pas pour toi, garçon,
C'est pour un homme de guerre,
Qui loge à no maison.

Il a plus de pistol's,
Que tu n'as de jetons,
Il port' chapeau à plum's,
Souliers à roug's talons.

2

Mon père m'envoie à l'herb' ma do-di-net-te! à
l'herbe et au cresson, ma do-di-nou! Je ne trouvais pas
d'herb' ma do-di-net-te! Je cueillis du cresson ma dodinon!

MON PÈRE AVAIT UN PETIT BOIS

P. 233 du tome des mémoires

Mon père avait un petit bois (bis)
Où nous allions cueillir des noix,
S'il y a, s'il y a, si s'il y a;
Y a a a a (bis)
Si s'il y a. (bis)

Où nous allions cueillir des noix :
J'en cueillis deux, j'en cueillis trois,
S'il y a, etc.

J'en cueillis deux, j'en cueillis trois
Et je me suis piqué' le doigt,
S'il y a, etc.

Et je me suis piqué' le doigt;
Je fus au lit pendant trois mois
S'il y a, etc.

Et je me suis piqué' le doigt;
Je fus au lit pendant trois mois
S'il y a, etc.

Je fus au lit pendant trois mois,
Mes parents sont v'nus plusieurs fois,
S'il y a, etc.

Mes parents sont v'nus plusieurs fois
Et mon amant n'y était pas,
S'il y a, etc.

Mais il y vint une autre fois,
Devinez ce qu'il m'apporta ?
S'il y a, etc.

Devinez ce qu'il m'apporta?
Pour le mariage un bon contrat.
S'il y a, etc.

3

Mon père avait un petit bois, Mon père a--

-vait un petit bois Où nous al-lions cueillir des noix, S'il y

a, s'il y a, si s'il y a. y a a a a a, y

a a a a a. si s'il y a, si s'il y a!

LA PERRUQUIÈRE DE LA RUE DE ST-GÉRY¹
p. 234 du tome des mémoires.

L'air est le même pour les deux chansons ci-dessous.

Y' avait un' perruquière
Dans la ru' d' Saint-Géry,
Qui n'avait rien à faire
Qu'à coiffer son... tourlalirette
Qu'à coiffer son... lonladerirette
Qu'à coiffer son mari (bis).

Ce couplet était généralement suivi de cette autre ronde :

Mon père aussi ma mère
N'avaient que moi d'enfant,
Ils ont voulu me mettre
Dedans un tourlalirette
Dedans un lonladerirette
Dedans un couvent (bis).

Moi qui étais jeunette
Qui aimais les amants,
Je ne voulus pas être
Dedans un tourlalirette
Dedans un lonladerirette
Dedans un couvent (bis).

The image shows a handwritten musical score on aged paper. It begins with a treble clef, a key signature of one sharp (F#), and a 2/4 time signature. The melody is written on a single staff with lyrics underneath. The lyrics are: "Mon père aussi ma mère n'avaient que moi d'enfant, Ils ont voulu me mettre dedans un tourlalirette dedans un lonladerirette dedans un couvent (bis). Moi qui étais jeunette qui aimais les amants, Je ne voulus pas être dedans un tourlalirette dedans un lonladerirette dedans un couvent (bis)." The notation includes various note values, rests, and bar lines, with some lyrics split across lines.

Note d'A. Durieux et A. Bruyelle : 1) Rue de Cambrai.

LES SOULIERS DE L'AVOCAT¹
pp. 235 et 236 du tome des mémoires.

Il était un avocat
Avecque sa longue robe ;
Tout en entrant dans le rond,
Voilà un gros ... qui croque :
Douc et douc et lon la la,
— Douc'ment monsieur l'avocat !

Tout en entrant dans le rond, (2)
Voilà (3) un gros ... qui croque :
— Holà ! monsieur l'avocat,
Vous déchirez vos culottes !
Douc et douc et lon la la,
Douc'ment, monsieur l'avocat !

Holà ! monsieur l'avocat,
Vous déchirez vos culottes.
— Pardonnez, mesdemoiselles, (1)
Ce sont mes souliers qui croquent ;
Douc et douc et lon la la.
— Oui dà, monsieur l'avocat !

— Pardonnez mesdemoiselles,
Ce sont mes souliers qui croquent ;
Je vais aller à Paris,
J'en ferai faire à la mode ;
Douc et douc et lon la la.
— Douc'ment, monsieur l'avocat.

— Je m'en irai à Paris,
J'en ferai faire à la mode :
Au diable les cordonniers
Qui font des souliers qui croquent ;
Douc et douc et lon la la.
— Douc'ment, monsieur l'avocat !

— Au diable les cordonniers
Qui font des souliers qui croquent ;
Quand je serai de retour
Je finirai ma gavotte :
Douc et douc et lon la la.
— Douc'ment, monsieur l'avocat !

5

Il était un avocat avecque sa longue
robe, Tout en entrant dans le rond, Voi-là
un gros qui croque; Douc et douc et lon-lan-
-la, Douc'ment monsieur l'a-vo---cat!

Notes d'A. Durieux et A. Bruyelle : 1) L'air de cette ronde doit être plus ancien que les paroles. Son harmonie dure, ses intonations brusquées, nous portent à croire qu'il a dû, primitivement, être écrit en plain-chant. 2) En passant en repassant, 3) J'entends ... 4) (numéroté 1 dans la dernière strophe de gauche) : Non, non, a-t-il répondu.

LES JEUNES GARÇONS D'À PRÉSENT

(Air : Monsieur l'abbé où courez-vous ?)

Les jeunes garçons d'à présent,
Ils se mari'nt à dix-huit ans ;
Ils n'ont pas de courage,
Eh bien,
Ni soin de leur ménage ;
Vous m'entendez bien.

Le dimanch' quand ils vont danser.
Ils n'ont pas de chemis' lavé ;
Ils n'ont rien dans l'armoire,
Eh bien,
Ils s'en font une gloire ;
Vous m'entendez bien.

Ils ont un' culott' de drap noir
Et un gilet de quinz' patars ;
Un habit de Silice, (Silésie) (1)
Eh bien,
Un chapeau à la Suisse ;
Vous m'entendez bien.

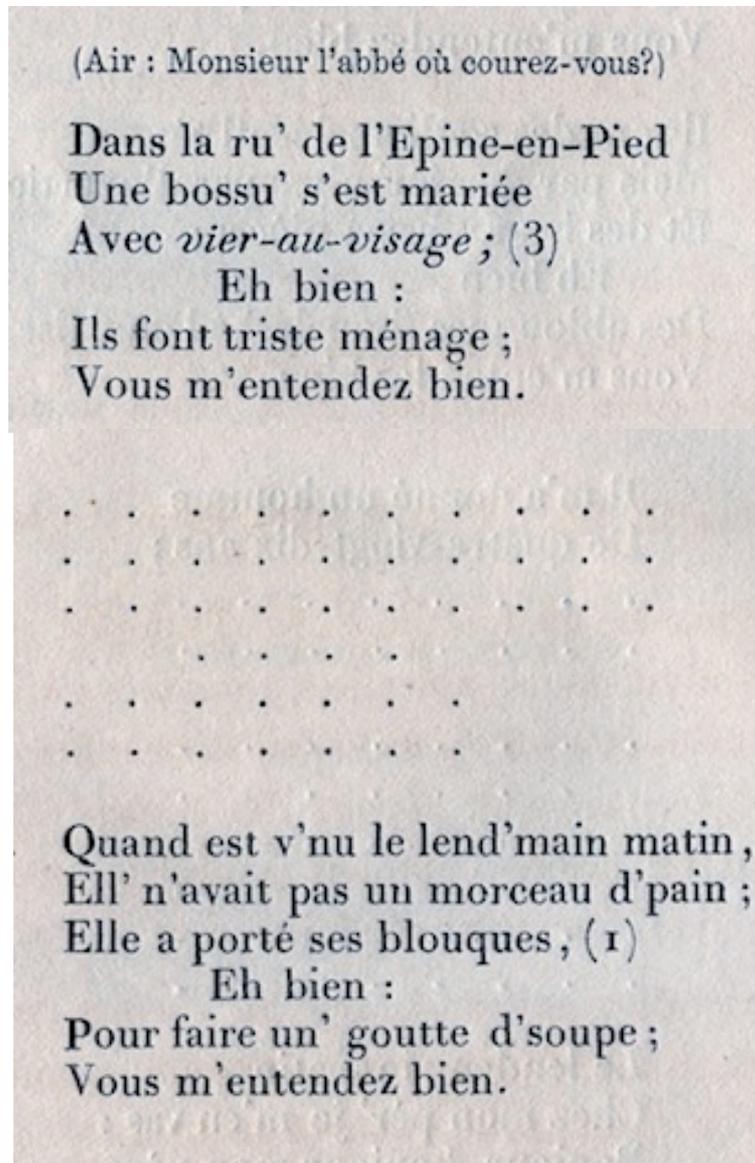
Ils ont des souliers décoll'tés,
Mais par derrièr' n'y a pas d'quartier,
Et des beaux bas à pièces ;
Eh bien,
Des ablouques (boucles) à l'anglaise ;
Vous m'entendez bien.

Quand ils revien'n't du cabaret
Ils n'ont pas d' feu pour se chauffer ;
Ils brûlent des escarbilles (2)
Eh bien,
Pour chauffer leurs grand's quilles, (jan
Vous m'entendez bien.

Notes d'A. Durieux et A. Bruyelle : 1) Drap de Silésie par corruption *Silice*. 2) On nomme *escarbille* à Cambrai, le coke ou les menus morceaux de charbon de terre que l'on retire des foyers éteints. Les gens peu aisés, les indigents, ramassent les cendres déposées sur la voie publique et en retirent les *escarbilles* qui leur servent de combustible. Les cendres fines, passées au crible, sont employées pour l'amendement des prairies ou pour faire le bon mortier de construction, dit *mortier bleu*.

LA BOSSUE DE LA RUE DE L'ÉPINE-EN-PIED¹
pp. 238 et 239 du tome des mémoires.

En introduction, A. Durieux et A. Bruyelle placent cette chanson dans la tradition de rire aux dépens de bossus² et indiquent qu'elle met en scène des « célébrités » cambrésiennes « d'il y a plus de soixante ans ».



Notes d'A. Durieux et A. Bruyelle : 1) Rue de Cambrai, jadis mal famée [...]. 2) Témoin la chanson si connue qui a pour auteur le médecin Santeul ; et tant d'autres. L'une d'elles qui lors de son apparition fut aussitôt populaire à Cambrai commençait ainsi :

C'est dans la ru'
Du beurr' fondu
Qu' j'ai rencontré un p'tit bossu ;
Il allait vendr' sa bosse,
Eh bien,
Pour aller en carosse,
Vous m'entendez bien.

3) Vier (chancre) au visage, individu fort connu à Cambrai. 4) (note 1 de la page 239) Blouques, ablouques (boucles d'oreilles). Elle a porté, sous-entendu : au Mont-de-Piété.

LA FILLE MAL MARIÉE
pp. 239 et 240 du tome des mémoires

Mon père m'a mariée
A l'âge de quinze ans,
Il m'a donné un homme
De quatre-vingt-dix ans ;

.

.

.

.

.

.

.

Le lendemain matin
Chez mon père je m'en vas :
Bonjour, bonjour mon père.
— Bonjour vous soit donné.

.

.

— Va ma fille prends patience,
C'est un riche marchand ;
On dit qu'il est malade,
Je crois qu'il en mourra :
Tu seras héritière
De tout ce qu'il aura.

— Au diable la richesse,
Quand l'amour n'y est pas.
J'aimerais mieux un homme
A mon contentement,
Que toute la richesse
De ce riche marchand.

Et quand je serai morte
Ne me faudra plus rien
D'autre qu'un chemise propre
Un grand drap pardessus.
— Voilà la belle morte
Que l'on n'en parle plus !



LE JARDIN DE MON PÈRE
CAMBRÉSIS - ARTOIS
pp. 241 à 244 du tome des mémoires

Dans l'jardin de mon père } bis.
Vive l'amour!
Des orang's il y a,
Vive la rose, vive la rose! (1)
Des orang's il y a.
Vivent la rose et le damas! (2)

Y en a un si grand nombre
Vive l'amour!
Que les feuil's tomb'ut en bas.
Vive la rose, vive la rose!
Que les feuil's tomb'nt en bas.
Vivent la rose et le damas!

La fill' d'mande à son père
Vive l'amour!
Quand on les cueillera,
Vive la rose, vive la rose!
Quand on les cueillera?
Vivent la rose et le damas!

Son pèr' lui répondit:
Vive l'amour!
Quand un amant viendra,
Vive la rose, vive la rose!
Quand un amant viendra.
Vivent la rose et le damas!

La fill' prend une échelle,
Vive l'amour!
Un panier à son bras,
Vive la rose, vive la rose!
Un panier à son bras,
Vivent la rose et le damas.

Ell' cueille les plus mûres,
Vive l'amour!
Les vert's ell' les laissa,
Vive la rose, vive la rose!
Les vert's ell' les laissa.
Vivent la rose et le damas!

Ell' les porta à vendre (3)
* Vive l'amour!
Au grand marché d'Arras, (4)
Vive la rose, vive la rose!
Au grand marché d'Arras.
Vivent la rose et le damas!

Dans son chemin rencontre
Vive l'amour!
Le fils d'un avocat;
Vive la rose, vive la rose!
Le fils d'un avocat.
Vivent la rose et le damas!

— Que portez-vous la belle, (5)
Vive l'amour!
Dans c'panier à votr' bras, (6)
Vive la rose, vive la rose!
Dans c'panier à votr' bras?
Vivent la rose et le damas!

— Monsieur c'sont des oranges, (7)
Vive l'amour!
Ne vous en faut-il pas,
Vive la rose, vive la rose!
Ne vous en faut-il pas?
Vivent la rose et le damas!

— Asseyez-vous la belle,
Vive l'amour!
Nous les compterons là;
Vive la rose, vive la rose!
Nous les compterons là.
Vivent la rose et le damas!

N'y en a que vingt-cinq, (8)
Vive l'amour!
Le quart'ron n'y est pas;
Vive la rose, vive la rose!
Le quart'ron n'y est pas.
Vivent la rose et le damas!

Nous y mettrons la fille, (9)
Vive l'amour!
Le quart'ron y sera;
Vive la rose, vive la rose!

Le quart'ron y sera.
Vivent la rose et le damas!

Les orang's sont à vendre, (10)
Vive l'amour!
Mais la fill' ne l'est pas;
Vive la rose, vive la rose!
Mais la fill' ne l'est pas.
Vivent la rose et le damas!

7 Dans l'jardin de mon père... Vi-ve l'a-
mour! Dans l'jardin de mon père... Vi-ve l'amour! Des
orang's il y a, viv' la rose! vi-ve la rose! Des
orang's il y a, vi-ve la rose et le damas!

Notes d'A. Durieux et A. Bruyelle : 1) Ou vive le landera la ! 2) Variante, vive l'amour et le damas. 3) Nous devons à M. V. Delattre les 2, 3, 4 et 5e couplets et les var. des suivants. 4) La fille les porte à vendre / Sur l'grand marché d'Arras. 5) Il demande à la belle. 6) - Où allez-vous comme ça ? 7) - J'veis vendre des orang's 8) Ell' les compte et recompte. 9) Belle il faut m'embrasser, (ou) Nous embrass'rons la fille. 10) C'n'est pas à faire aux filles / Vive l'amour ! / D'embrasser l's avocats. / Vive le landera la / D'embrasser l's avocats. / Vivent la rose et le damas !

Couché' sur ses cottes,
La bell' s'endormit ;
Par là vint à passer
Colin son ami,
Oui ;
Tous gens qui sont jeunes,
Jeunes,
Pourquoi dorment-ils,
Oui ?

Par là vint à passer
Colin son ami ;
Il avait une rose,
Dans sa main lui mit,
Oui ; etc.

Il avait une rose
Dans sa main lui mit ;
La rose était fraîche
La bell' s'éveillit,
Oui ; etc.

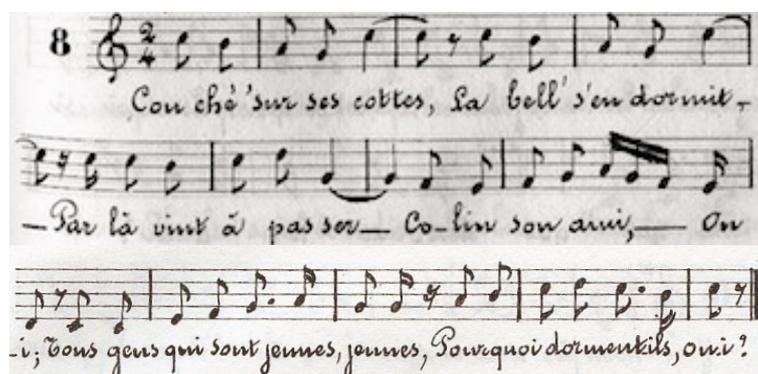
La rose était fraîche,
La bell' s'éveillit ;
— Ah ! grand Dieu, dit-elle,
Qui m'a mis ceci,
Oui ; etc.

— Ah ! grand Dieu, dit-elle,
Qui m'a mis ceci ?
— Les voisins lui disent :
Colin votre ami,
Oui ; etc.

Les voisins lui disent :
Colin votre ami.
— Par hasard, dit-elle,
Quel habit a-t-il,
Oui ? etc.

Par hasard, dit-elle,
Quel habit a-t-il ?
— Il a des bas rouges,
Et un habit gris,
Oui ; etc.

— Il a des bas rouges
Et un habit gris ?
Ah ! grand Dieu ! dit-elle,
Ce serait bien lui,
Oui.
Tous gens qui sont jeunes,
Jeunes,
Se mari'ront-ils,
Oui !



8

Cou ché' sur ses cottes, La bell' s'en dormit -

- Par là vint à pas ser - Co - lin son ami, - Ou

- i ; tous gens qui sont jeunes, jeunes, Pourquoi dorment ils, oui ?

Les rondes suivantes, recueillies dans les villages du Cambrésis, s'y chantaient également aux fêtes de Saint-Jean et de saint-Pierre.

MON PÈR' M'ENVOIE À L'OSEILLE

p. 246

Mon pèr' m'envoie à l'oseille,
Lon la la !
A l'oseill' dans le vert près.
A lironfa !

Par là il passait un moine,
Lon la la !
Qui nous regardait danser,
A lironfa !

— Moine, moine, joli moine,
Lon la la !
Qu'as-tu à nous regarder ?
A lironfa !

— Je regarde tout's les filles,
Lon la la !
Qui sont parfait's à mon gré.
A lironfa !

— Si je te donne à choisir,
Lon la la !
Laquell' prendras-tu des trois ?
A lironfa !

— Je n'prendrai mi' l'un' sans l'autre
Lon la la !
Je les prendrai tout's les trois
A lironfa !

L'une fera ma couchette,
Lon la la !
L'autre blanchira mes draps
A lironfa !

En appendice, tome 28 p. 399, les auteurs donnent ce complément:

MON PÈRE M'ENVOIE A L'OSEILLE.

Cette ronde que nous avons donnée dans les *chants de la St-Jean*, doit être ainsi complétée, entre le 1^{er} et le second couplet :

Je n'ai pas trouvé d'oseille,
Lon la la !
Je me suis mise à danser !
A lironfa !

Dans certains villages, cette pièce commence de la manière suivante, ce qui explique mieux alors la proposition faite au moine et la réponse de ce dernier :

Nous sommes à trois fillettes,
Lon la la !
Pour aller cueillir noisettes,
A lironfa !

Quand les noisett's fur'nt cueillé's
Lon la la !
Nous somm's mises à danser
A lironfa !

Par là il passait, etc.

Dans le tome 30, A. Durieux complète à nouveau :

« MON PÈRE M'ENVOIE À L'OSEILLE

Nous avons publié sous ce titre les paroles d'une ronde connue dans nos villages et dont nous n'avions pu retrouver l'air. Plus heureux aujourd'hui, nous le transcrivons en rétablissant le premier couplet qui diffère comme facture de ceux déjà donnés. Il suffira, pour aider à reconstruire les autres, de cette nouvelle manière. »

25

Mon pèr' m'envoie à l'o-seil-le, à l'o-

-seill' dans le vert près Je n'ai pas trouvé d'o-seil-le lon-lon

la! Je me suis mis à danser, Li-ron-fa!

Hier au soir j'ai tant dansé,
Tu n'entends pas l'usage :
Ah ! qu'il est mal aisé
D'être amoureux et sage.

J'ai tout déchiré mon soulier,
Tu n'entends pas, etc.

Je l'ai porté au savetier,
Tu n'entends pas, etc.

— Racommod'ras-tu mon soulier ?
Tu n'entends pas, etc.

— Oui la belle si vous voulez.
Tu n'entends pas, etc.

— Combien me demanderas-tu ?
Tu n'entends pas, etc.

— Un doux baiser à chaque point.
Tu n'entends pas, etc.

— Au diable au diable le sav'tier !
Tu n'entends pas l'usage :
Ah ! qu'il est mal aisé
D'être amoureux et sage.

VOICI LA SAISON QU'ON VA FAUCHER LES BLÉS

Voici la saison qu'on va faucher les blés,
Nous irons y voir nos amants travailler.

La la lurette
Et la la luron.

— Ah! combien mon amant, ah! combien vous suez?

— Ah! j'ai bel à suer, je viens de travailler.

La la lurette etc.

— On n'a pas les filles sans les demander,
En les demandant on a du mal assez.

Lon la lurette etc.

— Comment faut-il faire pour les demander?

— Les m'ner à la danse aussi les ramener.

Lon la lurette
Et la la luron.

C'EST À LA GRAND'RU'

C'est à la grande ru',
Grand bâtiment y a ;
Les amoureux y vont
De cinq à six lieu's d'lon (d'loin)
Marchant, levant le pied,
Marchant légèrement.

Les amoureux y vont
De cinq à six lieu's d'lon ;
Le mien il me vint voir
Si gai et si mignon,
Marchant, etc.

Le mien il me vint voir
Si gai et si mignon,
M'a baisée à la bouch'
Si très-doucettement ;
Marchant, etc.

M'a baisée à la bouch'
Si très-doucettement,
Qu'il m'a rompu, au moins,
Quatre ou cinq de mes dents,
Marchant, etc.

Qu'il m'a rompu, au moins,
Quatre ou cinq de mes dents.
Ma mère dans sa chambre,
En a si grand tourment !
Marchant, etc.

Ma mère dans sa chambre,
En a si grand tourment :
— Ah ! taisez-vous, ma mèr',
Je trouv'rai tout's mes dents,
Marchant, levant le pied,
Marchant légèrement.